

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Mise en place du fond d'urgence suite à l'épisode de gel du mois d'avril 2021

Mont de Marsan, le 4 juin 2021

Suite à l'épisode de gel qui a durement frappé le territoire national, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a débloqué un fond d'urgence dans le but d'aider les exploitations agricoles à compenser les dommages subis sur leur outil de production, et dont la trésorerie ne permet plus de faire face aux dépenses immédiates, nécessaires à la poursuite de leur activité et aux besoins essentiels du foyer.

Pour le département des Landes, l'enveloppe allouée sera essentiellement orientée en faveur des viticulteurs et arboriculteurs exerçant la profession d'agriculteur à titre principal. Les dossiers concernant les exploitations les plus spécialisées et les situations les plus critiques (difficultés financières et/ou sociales très importantes) seront prioritairement retenus. Une attention particulière sera portée aux situations des jeunes agriculteurs.

La demande d'aide se fera de manière dématérialisée dans le cadre d'une téléprocédure via l'outil « Démarches simplifiées » accessible à compter du 2 juin [en cliquant ici](#).

Compte tenu du caractère d'urgence de cette mesure, **seules les demandes déposées en ligne avant le 15 juin seront prises en compte**. Elles seront instruites dans le respect de la circulaire ministérielle du 3 mai 2021.

Toutes informations complémentaires sur cette mesure pourront être obtenues auprès du service économie agricole de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer qui est chargé de sa mise en œuvre.

#### **Contacts :**

**DDTM des Landes**

**Tél. : 05 58 51 31 36 et 05.58.51.30.00**

**Mail : [emmanuelle.lamadie@landes.gouv.fr](mailto:emmanuelle.lamadie@landes.gouv.fr) et [ddtm-sea@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-sea@landes.gouv.fr)**

#### **Contact presse**

Samantha Benzin

Tél. : 05 58 06 72 49 / 06 32 63 68 82

Mél. : [pref-communication@landes.gouv.fr](mailto:pref-communication@landes.gouv.fr)

Préfecture des Landes  
26 rue Victor Hugo  
40 021 Mont-de-Marsan Cedex  
[www.landes.gouv.fr](http://www.landes.gouv.fr)